

CONCERTATION CONTINUE GLOBALE FOS-BERRE-PROVENCE



Le territoire de Fos-Berre-Provence : une zone en cours de mutation économique et de transition industrielle, dont les nombreux projets d'aménagement nécessitent un dialogue territorial continu.

Ce pôle stratégique du bassin méditerranéen articule patrimoine industriel et avancées technologiques. Au sein de ce territoire à forte valeur écologique et paysagère, le gouvernement porte aujourd'hui une politique ambitieuse de décarbonation et de réindustrialisation.

LANCEMENT DE LA CONCERTATION GLOBALE MENÉE PAR L'ÉTAT

Afin de poursuivre le dialogue sur la vocation du territoire engendré lors du débat public global de 2025, ***l'État s'est engagé à mener des actions de concertation continue.***

Pour débiter cette concertation, des informations sur l'avancement des projets, leurs impacts et leurs actualités sont désormais consultables sur une [page internet](#) mise en ligne sur le site de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des **webinaires thématiques** compléteront cette première étape dès l'automne 2026, et seront accompagnés de fiches synthétiques sur des sujets issus du débat public global et/ou sur lesquels des avancées ont vu le jour.

Les questions de compensations environnementales et de mobilités seront au programme des ces premiers webinaires qui se tiendront **d'ici la fin de l'année.**

Afin de s'assurer d'une bonne information sur l'ensemble des événements prévus ouverts au public, qu'ils soient organisés par l'État, par les porteurs de projet, ou par d'autres structures, un calendrier global est mis à disposition par les services de l'État, et mis à jour régulièrement.

Des relais sur les réseaux sociaux de la préfecture seront également effectués pour chaque événement organisé par l'État.

Évènements ouverts au public sur la zone de Fos-Berre-Provence : prochaines dates

Date	Sujet	Organisateur	Évènement	Lieu
03/09/2026 17h30-19h30	<u>Consultation du public</u> Projet Mistral	Marcegaglia	Réunion publique	Maison de la Mer et du Sport, Fos-sur-Mer
29/09/2026 13h30-14h30	<u>KFé REPONSES</u> sur la qualité de l'air avec AtmoSud	SPPPI Dispositif REPONSES	Réunion en ligne	En ligne
13/10/2026 17h30-19h30	Webinaire thématique : les compensations environnementales	État	Webinaire	En ligne

A noter : prochaines dates à venir, calendrier à retrouver sur la [page dédiée](#) (concertation menée par Hyfen du 28 septembre au 20 décembre 2026, concertation du Grand Port Maritime de Marseille ...).





Depuis le débat : principales actualités

Le Projet Partenarial d'Aménagement

Porté par l'État, le conseil régional, le conseil départemental, la métropole Aix-Marseille-Provence et le Grand Port Maritime de Marseille, le [Projet Partenarial d'Aménagement \(PPA\)](#) a été délibéré fin 2025. Il vise à appuyer la mise en œuvre des aménagements nécessaires pour renforcer l'attractivité économique de la zone, améliorer le cadre de vie des habitants et veiller à la préservation de l'environnement. Il est structuré autour d'actions emblématiques pour un coût total de 679,5 M€ à horizon 2030.

Le rapport de l'Analyse des Effets Combinés des projets

Les services de l'État ont produit une [Analyse des Effets Combinés \(AEC\)](#) du programme de décarbonation et de réindustrialisation de Fos-Etang de Berre, publiée en décembre 2025. Cette démarche innovante et non réglementaire vise à évaluer dans leur globalité les impacts environnementaux connus de 28 projets majeurs du territoire, et contribue à éclairer les décideurs sur les trajectoires possibles pour le territoire. Ce rapport sera mis à jour annuellement.

Les compensations environnementales

Les services de l'État travaillent activement à une stratégie collective de mise en place de mesures de restauration écologique pour répondre aux obligations des porteurs de projet de compensations environnementales de leurs atteintes à la biodiversité. Cette stratégie doit permettre une meilleure coordination de ces mesures pour en améliorer l'efficacité et limiter la concurrence entre les porteurs de projet pour trouver des zones propices à des mesures de compensation.

L'actualisation des fiches-projet

50 fiches-projets produites lors du débat public global sont en cours d'actualisation par les services de l'État, en partenariat avec les porteurs de projet eux-mêmes.

Ces fiches synthétiques permettent d'appréhender les enjeux de chaque projet pour le territoire, et de se renseigner sur leur état d'avancement. Elles sont disponibles sur le [site de la préfecture de région](#).

La page internet Fos-Berre-Provence

Une nouvelle [page internet](#) dédiée à la transformation de la zone de Fos-Berre-Provence a été mise en ligne. Celle-ci sera actualisée tout au long de la concertation continue globale, et permet de :

- Disposer des informations actualisées des projets sur la zone, des ambitions des acteurs publics et des documents cadres du débat public global,
- Se renseigner sur les modalités de la concertation continue globale et les événements prévus dans le cadre de toutes les concertations en cours sur la zone.

Deux projets sur la **bioraffinerie de la Mède** ont été autorisés récemment :

- SMR (production H2 bas carbone d'Air Liquide) le 25/02/2026
- Upgrade HVO le 16/06/2026

Le projet d'extension de l'usine Eiffage Metal à Fos a été autorisé le 30/07/2026.

Actualités de quelques projets

H4 Marseille a signé un accord avec EDF pour un approvisionnement électrique équivalent à 150 MW sur 10 ans.

Un comité de pilotage commun des projets **Hygreen**, **GEOH2** et **Hynframed** s'est tenu début juillet, pour faire état de l'avancement des projets et de leur coordination.

Airbus Helicopters

a lancé le 5 février 2026 le chantier du nouveau bâtiment « NextGen Factory » dédié à l'usinage des pièces critiques des futurs hélicoptères.

Les projets **Neocarb** d'Elyse Energy, **Mistral** de Marcegaglia et **Gravithy** ont déposé leurs demandes d'autorisation administrative auprès des services de l'État, respectivement en octobre 2025, juin 2026 et juillet 2026.

RETOUR SUR :

Un débat public global fourni ...

Du 2 avril au 13 juillet 2025, un débat public global s'est tenu sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) concernant les projets de décarbonation et de réindustrialisation de la zone industrialo-portuaire du golfe de Fos-Etang de Berre et des territoires associés.

[Site du débat](#)

La saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été portée conjointement par les préfets des Bouches-du-Rhône, des Alpes-de-Haute-Provence et du Gard et répondait à deux objectifs principaux :

- donner une vision d'ensemble du programme de décarbonation et de réindustrialisation ;
- prendre en compte les effets cumulés des projets sur : l'énergie, l'environnement, les ressources naturelles, la santé et le cadre de vie.

Les territoires concernés



La loi « Industrie Verte » a permis que le débat public global Fos-Berre-Provence porte sur un regroupement de plusieurs projets inscrits dans un périmètre géographiquement cohérent représenté sur la carte ci-contre, produite lors du débat par la CNDP.

Le débat public a été riche et particulièrement suivi, avec **près de 5 200 participants aux 52 évènements organisés, 487 contributions en ligne, et 138 cahiers d'acteurs**. La forte mobilisation du public, des élus et de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire montre toute l'attention portée sur l'avenir de la zone industrielle.

Le 13 septembre 2025, la CNDP a publié le bilan du débat avec des recommandations adressées à l'État et aux six porteurs de projet principaux. Ceux-ci y ont répondu en décembre 2025.



Source des photos : CNDP



... dont l'État et les porteurs de projet ont tiré des enseignements

Les enseignements suivants sont, entre autres, ressortis du débat :

- ◆ **Une confirmation de la vocation industrielle de la zone** : perçue comme un levier de développement économique, de création d'emplois, de transition énergétique et de souveraineté, cette vocation s'accompagne d'une exigence forte sur les volets environnementaux, de la santé et de la qualité de vie.
- ◆ **Des attentes en matières d'infrastructure pour une amélioration du cadre de vie global** : la mise à niveau des infrastructures de transport, le développement d'équipements publics, une offre de soins renforcée et un aménagement urbain de qualité.
- ◆ **Des exigences fortes sur la préservation de l'environnement et les impacts des projets** : cette transformation industrielle doit se faire dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles avec une attention portée aux « effets combinés » des projets industriels.
- ◆ **Un réseau électrique adapté aux besoins** : pour répondre aux besoins électriques des industriels et de la population, les analyses présentées à l'occasion du débat ont montré que ce renforcement est indispensable.
- ◆ **Le renforcement du rôle de l'État pour planifier le développement de la zone** : un aménagement du territoire co-construit par les pouvoirs publics pour prendre les arbitrages qui s'imposent et garantir l'équilibre des intérêts publics. L'État veillant tout particulièrement à la bonne coordination des acteurs.

A la suite du débat public, l'État s'est engagé à poursuivre le dialogue sur la vocation globale du territoire à travers l'organisation d'une concertation continue globale.

Le mot des garants de la CNDP

« La concertation continue est placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Nous avons été désignés pour suivre cette nouvelle phase qui prend la suite du débat public sur les projets de réindustrialisation et de décarbonation du territoire de Fos-sur-Mer et de l'étang de Berre. **Neutres et indépendants, notre mission vise à garantir la poursuite de l'information et la participation des publics.** Nous veillerons tout particulièrement à la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat, à la suite du débat public.

Les garants de la concertation continue : Sébastien FOURMY, Jacques REGAD, Audrey RICHARD-FERROUDJI

Contact : concertation-globale-Fos-Berre@garant-cndp.fr

Contrairement au débat public piloté et animé directement par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), **l'État est désormais responsable des modalités et du déroulé de la concertation continue globale sur le territoire.**

Nous publierons chaque année un rapport sur le déroulement de cette concertation et des arguments échangés, à la fin de notre mission, nous produirons un compte-rendu complet.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou interpellation concernant l'exercice de vos droits à l'information et à la participation. »

